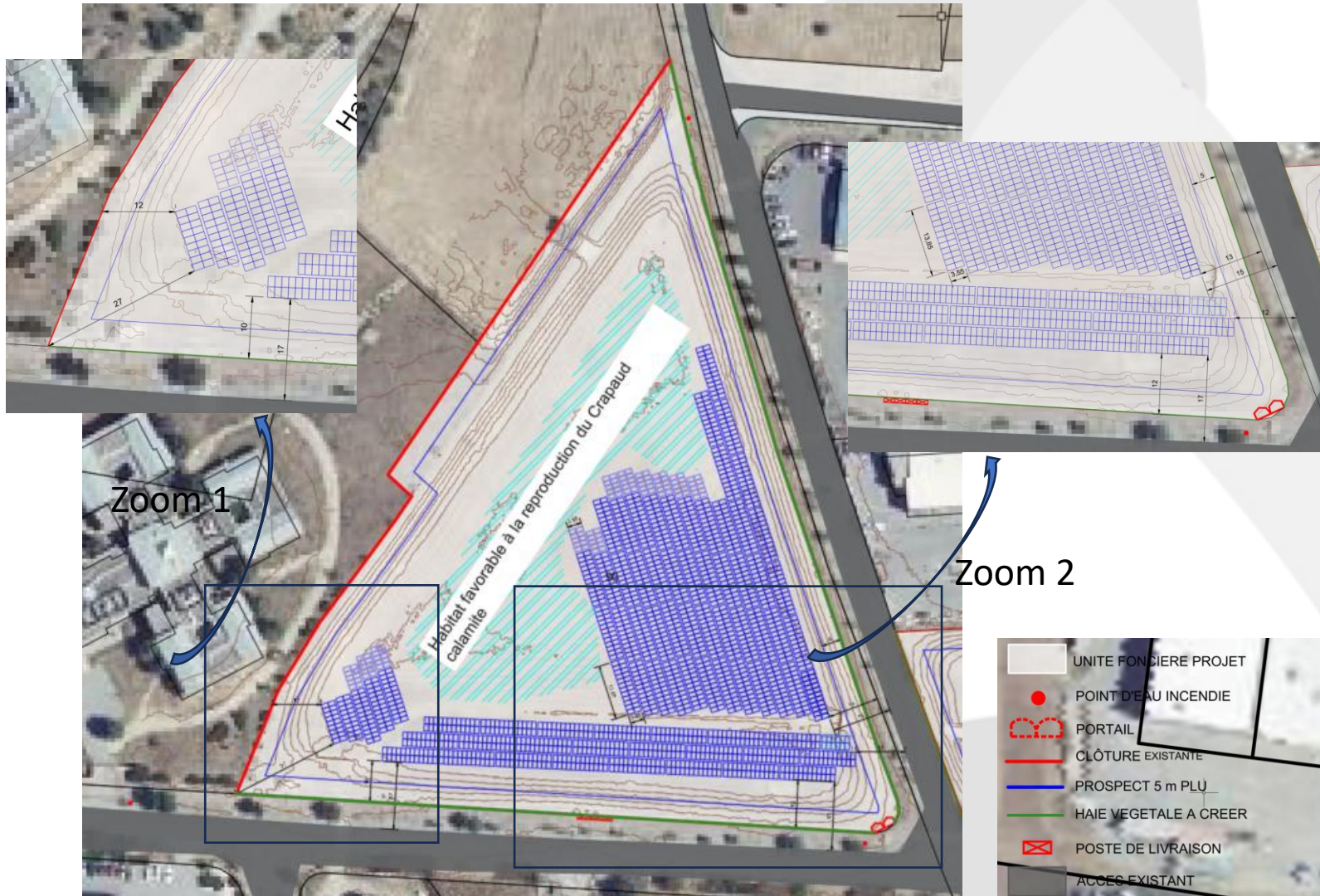


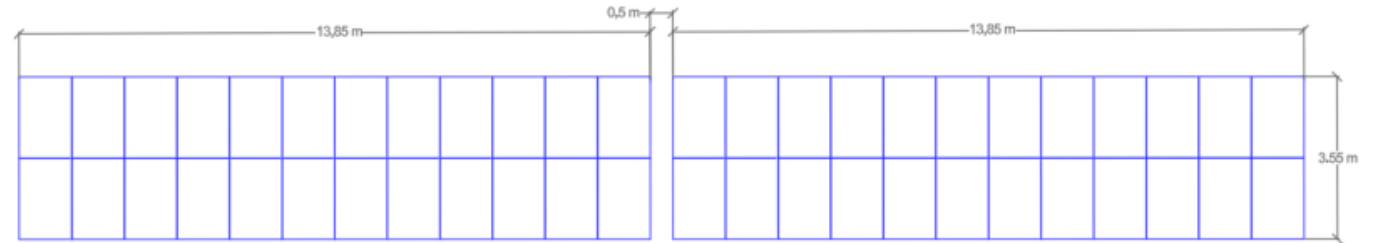
Réponse à la demande de complément 1/5



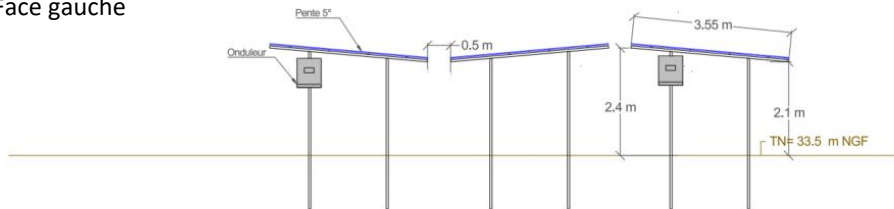
- Puissance du projet : 999 kWc pour 77 tables et 14 demi-tables
- Surface projetée au sol : 4 095,48 m²
- Modalité d'entretien de la végétation: entretien mécanique en évitant la période de reproduction du crapaud calamite.

Réponse à la demande de complément 2/5

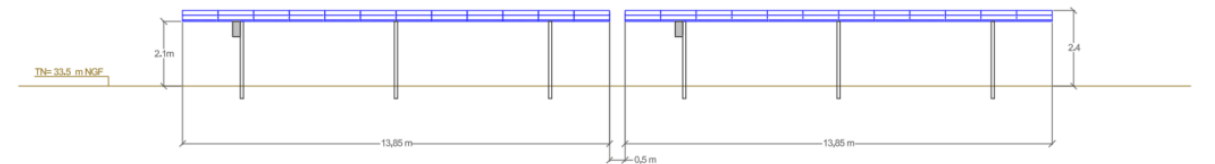
Vue de dessus



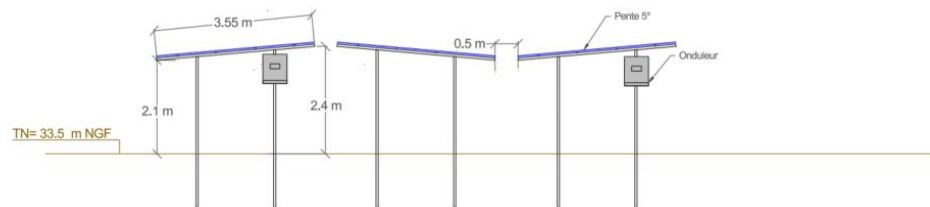
Face gauche



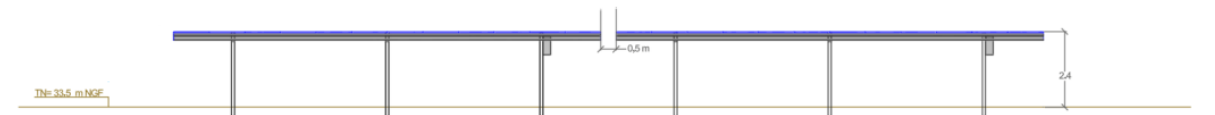
Face avant



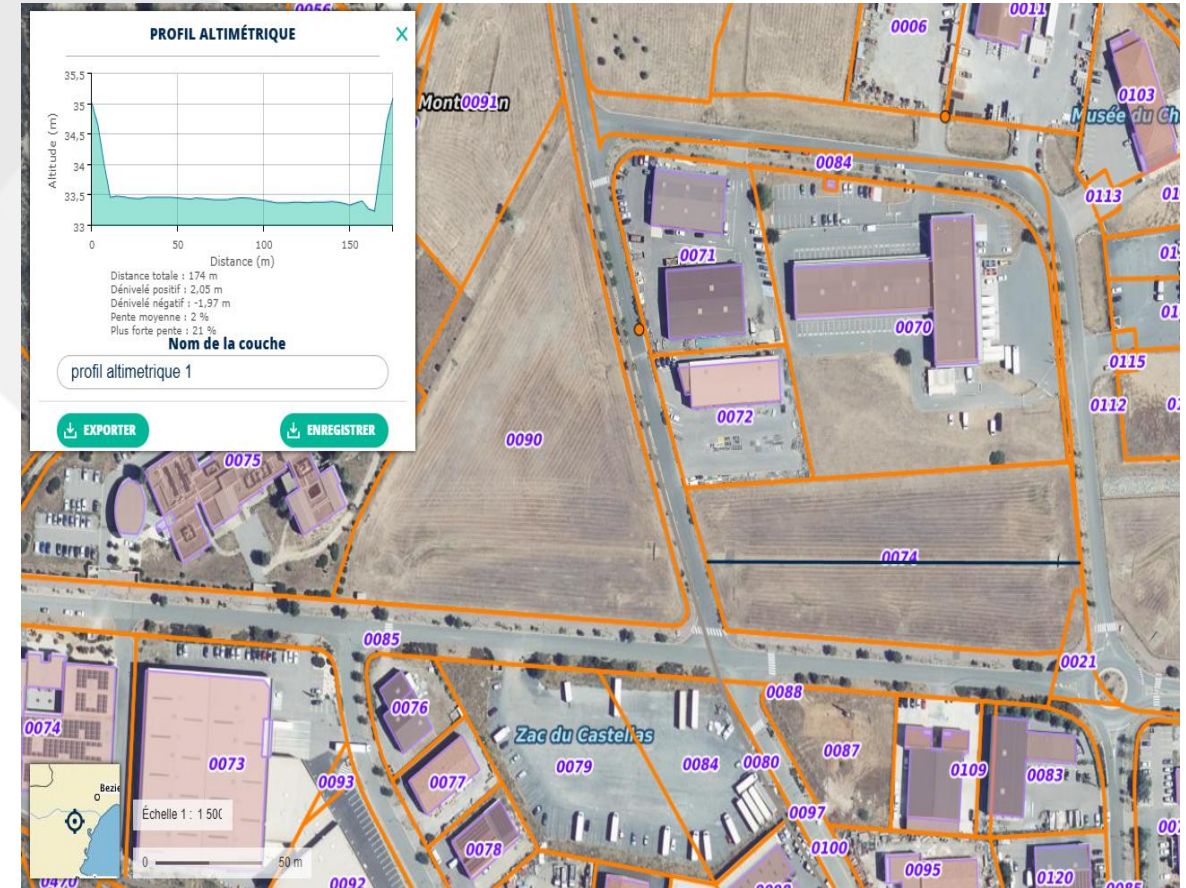
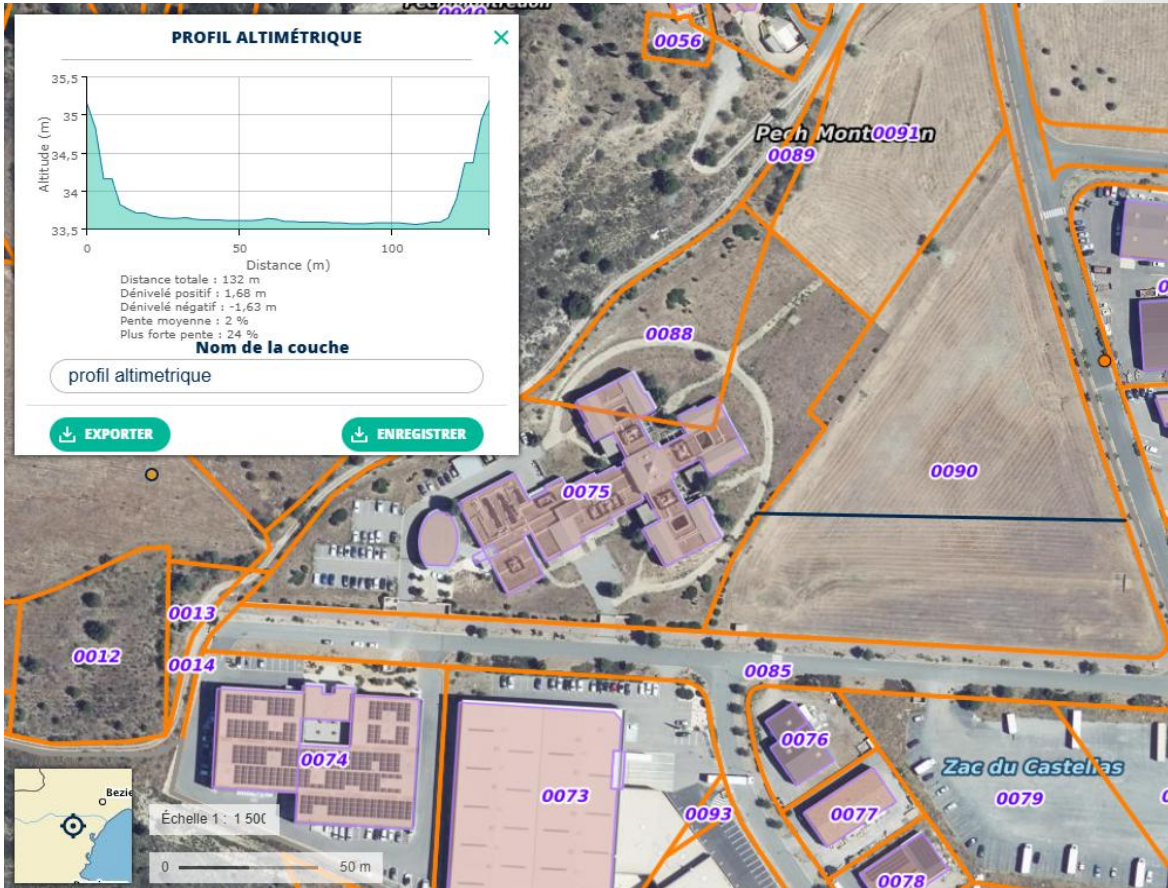
Face droite



Face arrière



Réponse à la demande de complément 3/5



Analyse des effets cumulés avec les installations photovoltaïques dont les projets en cours dans la zone.

- Le profil altimétrique du bassin parcelle cadastrale BA 90 montre que le lit du bassin est situé 33,62 m NGF; or la hauteur maximale des panneaux est de 2,4 m soit de 36,02 m NGF.
- Le profil altimétrique du bassin parcelle cadastrale AX 74 montre que le lit du bassin est situé 33,4 m NGF; or la hauteur maximale des panneaux est de 2,4 m soit de 35,8 m NGF.
- Le projet prévoit la mise en place d'une haie végétales composés d'essences locales d'une hauteur de 2m afin d'atténuer l'impact visuel depuis les axes de circulation en lien avec la mise en place des panneaux au sein de cette zone économique. Cette haie sera mise en place sur les berges du bassin (35 m NGF) autrement dit au point le plus haut de la haie nous serons à 37 m NGF, donc bien au dessus de la hauteur des structures : 36,02 m NGF

Cf. photomontages depuis l'avenue du col chèvre et de la rue Pech Redon ci-joint.

Réponse demande de complément : insertion paysagère 4/5

- un photomontage du projet depuis la rue du pech redon



Réponse demande de complément : insertion paysagère 5/5

- un photomontage du projet depuis l'avenue du col de chèvre

